

Règlement relatif à la validation des études,
expériences professionnelles ou acquis personnels
pour l'accès aux différents niveaux de
l'enseignement supérieur

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-3 et suivants, D 612-36-2, R 612-36-3, D 613-38 et suivants ;
Vu la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 ;
Vu le décret n° 2017-83 du 25 janvier 2017 ;
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire ;
Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 13 février 2017 ;

Article 1.

La validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur permet d'accéder directement à une formation dispensée par l'établissement et conduisant à la délivrance d'un diplôme national ou d'un titre dont l'obtention est réglementée par l'État. La procédure de validation permet d'apprécier les connaissances, les méthodes et le savoir-faire du candidat en fonction de la formation qu'il souhaite suivre.

Article 2.

La décision de validation est prise par le président de l'université, après avis d'une commission pédagogique sur le dossier présenté par le candidat. La validation des acquis vaut proposition d'admission dans la formation demandée pour l'année universitaire 2017-2018.

Article 3.

L'examen des candidatures s'appuie sur les trois critères généraux ci-dessous :

- le parcours antérieur du candidat et notamment les formations conseillées ;
- les aptitudes du candidat à poursuivre la formation demandée ;
- la motivation du candidat au regard de son projet personnel et professionnel.

Lorsque la candidature est présentée en vue d'une admission en première année de master, son examen inclut les critères additionnels indiqués au regard de la mention en annexe 1.

Article 4.

La composition de la commission pédagogique chargée d'examiner les dossiers de validation est fixée par le président de l'université qui en désigne les membres, sur proposition, le cas échéant, du directeur de l'école ou de l'institut qui dispense la formation.

Cette commission est présidée par un professeur des universités, sauf dérogation décidée après avis de la commission recherche, et comprend au moins deux enseignants-chercheurs de la formation concernée et un enseignant-chercheur ayant des activités en matière de formation continue ; elle peut comprendre des professionnels extérieurs à l'établissement, la participation d'au moins un de ces derniers est obligatoire pour l'accès aux formations où ils assurent au moins 30% des enseignements.

Article 5.

Pour chaque formation demandée, le candidat dépose son dossier de validation sur le portail e-candidat <http://candidature-validationdesacquis.univ-reunion.fr>

Après la saisie de son dossier, le candidat reçoit un accusé réception par voie électronique à l'adresse qu'il a mentionnée lors du dépôt de sa candidature.

Aucun envoi postal n'est accepté.

Le dossier de validation comprend obligatoirement les éléments suivants :

1. la copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

2. un *curriculum vitae* limité à deux pages ;
3. une lettre de motivation qui expose notamment son projet personnel et professionnel en rapport avec les compétences visées par le diplôme ;
4. la copie des diplômes, certificats et attestations de toutes ses expériences antérieures de formation ou d'activités personnelles ou professionnelles ou d'apprentissage et pour les étudiants en cours de formation au moment du dépôt de la demande, la copie du certificat de scolarité ;
Les documents en langue étrangère sont admis avec leur traduction certifiée conforme par un traducteur assermenté. Les diplômes étrangers devront être fournis après avoir été certifiés par le centre international d'études pédagogiques (CIEP - Centre ENIC-NARIC) et à défaut du certificat, le dossier de candidature doit inclure le récépissé de la demande adressée au CIEP.
5. la copie des relevés de notes associés aux formations suivies ;
6. les pièces associées aux critères additionnels, le cas échéant ;
7. les documents certifiés permettant de justifier d'une situation particulière (interruption d'études ou d'activités professionnelles,...), le cas échéant.

Tout dossier non conforme sera déclaré irrecevable.

Article 6.

Après avis de la commission qui a examiné les dossiers de validation, la décision motivée du président est notifiée au candidat par voie électronique à l'adresse qu'il a mentionné lors du dépôt de sa candidature. Cette décision ne peut s'écarter de l'avis de la commission sauf cas exceptionnels.

Lorsque le candidat reçoit une proposition d'admission, il dispose d'un délai de 15 jours pour confirmer la proposition d'admission sur le portail e-candidat avec les identifiants qu'il a reçus lors de sa première connexion ; il procède ensuite à son inscription administrative selon les modalités fixées par l'établissement et jusqu'à la date limite indiquée à l'article 8.

Le candidat peut demander par écrit la communication de l'avis de la commission conformément à la réglementation en vigueur à l'adresse suivante :

Direction de la scolarité et de la vie étudiante
DSVE – VA/REC
15 avenue René Cassin - CS 92003
97744 Saint-Denis Cedex 9

Article 7.

Lorsque la demande de validation est effectuée en vue d'une admission en première ou en deuxième année de master, cette admission est soumise à la réglementation applicable à l'université de La Réunion pour la formation concernée.

Article 8.

Les candidats déposent leur dossier de validation selon les modalités fixées par l'article 5 avant le début de la formation concernée et le calendrier ci-dessous selon le régime prévu pour l'inscription administrative.

Régime d'inscription	Formation initiale ou formation continue	Formation continue
Dépôt de candidature	15 avril – 15 mai 2017	15 septembre – 15 octobre 2017
Date limite de notification	15 juin 2017	15 novembre 2017
Date limite de confirmation d'une admission	30 juin 2017	30 novembre 2017
Date limite pour l'inscription administrative	31 août 2017	15 décembre 2017

Article 9.

Ces dispositions sont applicables pour les dossiers de validation présentés en vue d'une admission au titre de l'année universitaire 2017-2018.

ANNEXE 1

Mention du diplôme de master		Mentions conseillées de licence ou de licence professionnelle*	Critère(s) additionnel(s)
Domaine droit, économie et gestion			
Comptabilité-contrôle - audit		Économie et gestion	Score IAE Message de moins de 2 ans
Économie appliquée		Économie Administration économique et sociale	
Gestion des ressources humaines		Économie et gestion Management et gestion des organisations*	
Management et administration des entreprises		Économie et gestion Management et gestion des organisations*	
Marketing, vente		Économie et gestion	Score IAE Message de moins de 2 ans
Monnaie, banque, finance, assurance		Économie Administration économique et sociale	
Tourisme		Économie et gestion	Score IAE Message de moins de 2 ans
Domaine arts, lettres et langues			
Français langue étrangère		Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales		Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	
Lettres		Lettres	
Domaine sciences humaines et sociales			
Géographie, aménagement, environnement et développement		Géographie et aménagement	
Histoire		Histoire Information-communication Géographie et aménagement Sciences politique Sciences sociales Humanités Histoire de l'art et archéologie Droit Sciences de l'homme, anthropologie, ethnologie Arts	
Information, communication		Information-communication	
STAPS : management du sport		Sciences et techniques des activités physiques et sportives	

Domaine science, technologies et santé			
Biodiversité, écologie et évolution		Sciences de la vie	
Biologie-santé		Sciences pour la santé Sciences de la vie	
Chimie		Chimie	
Energie		Electronique, Énergie électrique et Automatique Physique	
Génie civil		Génie civil Physique	
Informatique		Informatique	
Mathématiques		Mathématiques	
STAPS : activité physique adaptée et santé		Sciences et techniques des activités physiques et sportives	
Ville et environnement urbains		Génie civil	
Trans-domaines et pluri-parcours			
Sciences du langage		Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales Information-communication	
Sciences de la terre et des planètes, environnement		Sciences de la terre Physique	
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, 1 ^{er} degré, professeur des écoles		Mathématiques Lettres Sciences du langage Lettres, langues Droit Economie Histoire Sociologie Psychologie Sciences de l'éducation Philosophie Sciences sociales Sciences de l'homme, anthropologie, ethnologie Sciences de la vie et de la terre	<ul style="list-style-type: none"> - parcours antérieur de préprofessionnalisation en licence (facultatif) ; - lettre de motivation manuscrite dans une langue vivante étrangère : anglais ou allemand ou espagnol ; - texte personnel relatif aux représentations du métier de professeur des écoles ; - texte relatant la biographie scolaire du candidat.
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, 1 ^{er} degré, recherche en éducation		Sciences de l'éducation Psychologie Philosophie Sociologie	

		Histoire	
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, 2 nd degré, lettres		Lettres	
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, 2 nd degré, anglais		Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, 2 nd degré, allemand		Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, 2 nd degré, espagnol		Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, 2 nd degré, créole		Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, 2 nd degré, histoire géographie		Histoire Géographie et aménagement	
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, 2 nd degré, lettres, histoire, géographie PLP		Lettres Histoire Géographie	
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, 2 nd degré, éducation physique et sportive		Sciences et techniques des activités physiques et sportives	
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, 2 nd degré, mathématiques, sciences, physiques et chimiques		Mathématiques Physique Chimie	
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, 2 nd degré, mathématiques, sciences, physiques et chimiques PLP			
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, Encadrement éducatif - Conseiller principal d'éducation		Administration publique Droit Economie Administration économique et sociale Sciences politiques Histoire Sociologie Psychologie Sciences de l'éducation Philosophie Sciences sociales	Texte personnel manuscrit argumenté et témoignant de la représentation du métier de conseiller principal d'éducation (2 pages)
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, Encadrement éducatif – Cadre de l'éducation nationale		Pas de mention conseillée	
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, pratiques et ingénierie de la formation, formation de formateurs		Pas de mention conseillée	

Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, pratiques et ingénierie de la formation, accompagnement et interventions auprès des publics à besoins éducatifs particuliers.		Sociologie Psychologie Sciences de l'éducation Philosophie Sciences sociales Sciences de l'homme, anthropologie, ethnologie	
---	--	--	--